

La Roche-sur-Yon, le 10 mai 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

## **- PROCES-VERBAL -**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021 (En visioconférence)**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 17 heures, il donne lecture des pouvoirs :

- Cyril Bréheret à Frédérique Pépin
- Myriam Desprès à Nicolas Hélyary

Il propose la désignation de Monsieur Christophe Blanchard en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose maintenant d'approuver les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 24 septembre, 24 novembre, 8 décembre et 2 février, qui vous ont été transmis. »

**Florence LEMAIRE** : « J'aimerais simplement signaler une erreur dans mon prénom, puisqu'il est écrit Françoise LEMAIRE ».

**Monsieur le Maire** : « Bien évidemment cela sera modifié. Sous réserve de cette modification, je vous propose de passer au vote de l'ensemble de ces procès-verbaux. »

**Après vote, les procès-verbaux des séances du 24 septembre, du 24 novembre, du 8 décembre et du 2 février sont approuvés à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## **1. Règlement intérieur du Conseil municipal - Modifications**

**Rapporteur Monsieur le Maire :** Suite au recours gracieux de la Préfecture du 21 janvier 2021, il est proposé au Conseil de modifier l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil municipal.

**Guy BATIOT :** « Il est noté que les questions orales ne donnent pas lieu à débat. Cela est un peu curieux, surtout s'il s'agit de questions d'intérêt général. D'autre part, il n'est pas non plus prévu une expression des différents groupes de l'assemblée communale, alors que cela nous semblerait opportun. Aussi, ne serait-il pas possible que les différents groupes puissent au moins s'exprimer sur une question, surtout si celle-ci est d'importance communale ? »

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que la plupart des questions diverses ont jusqu'à présent fait l'objet de débat. Il n'y a donc aucun problème pour moi pour que nous continuions à le faire. Concernant cet article, il s'agit ni plus ni moins que de la reprise de la rédaction des deux règlements intérieurs précédents. Si vous le souhaitez, nous pouvons ajouter « sauf demande expresse d'un conseiller municipal ». Cela vous convient-il ?

**Guy BATIOT :** « Oui. L'idée est simplement que nous puissions avoir la parole. »

**Monsieur le Maire :** « Dans ce cas, je vous propose de remplacer la phrase « sauf demande de la majorité des conseillers municipaux » par la phrase « sauf demande d'au moins un des conseillers municipaux. »

**Stéphane IBARRA :** « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors du Conseil municipal du 8 décembre dernier, notre collègue Martine Chantecaille avait exposé les motivations de notre groupe qui nous ont conduits à l'abstention. Pour mémoire Madame Chantecaille notait l'absence d'articles traitant de la déontologie ou de la transparence, et de l'absence de place laissée à une éventuelle parole citoyenne au sein de notre Conseil municipal.

De nombreuses villes ont déjà travaillé en ce sens. En réalité, notre Règlement intérieur, dans une très large part, n'est que la simple retranscription du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cela signifie donc qu'il ne peut pas être moins disant que la loi. En revanche, il pourrait aller beaucoup plus loin. A ce titre, je renouvelle la proposition de notre groupe pour participer à une nouvelle écriture de ce Règlement intérieur. D'ailleurs, cela pourrait être l'occasion d'inaugurer l'article 24, qui permet de constituer des comités consultatifs sur certaines questions.

Le Règlement intérieur de notre Conseil municipal a pour objet de permettre le bon déroulement de la démocratie en son sein. Aussi, je ne doute pas que la majorité municipale l'adoptera de façon unanime. Cependant, Monsieur le Maire, je souhaite attirer votre attention. Notre assemblée va devoir aujourd'hui se prononcer sur un vœu relatif à la 5G, déposé par notre groupe, et qui, en l'absence de refus motivé de votre part est maintenant inscrit à notre ordre du jour. Or, ce vœu n'a pas été transmis aux conseillers municipaux. De même, l'ordre du jour qui a été diffusé sur le site internet de la Ville n'en fait pas non plus mention. Par conséquent, comment débattre sereinement sur ce sujet qui n'a pas été diffusé ?

Pourtant, le Règlement intérieur indique que « toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour, qui sont arrêtées par le Maire et portées à la connaissance du public (affichage, Internet, presse). ». D'autre part, l'article 2121 du CGCT impose « que les affaires dont débat le Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour qui est envoyé aux conseillers municipaux lors de la convocation – au sein de laquelle figurent les vœux. ». Or, si nous pourrions faire valoir ce droit devant les tribunaux compétents, cette question pourrait aussi être réglée très rapidement. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je vous demande, au nom de notre groupe, de vous engager ce soir pour que l'ordre du jour complet (incluant les vœux déposés et acceptés) soit transmis à l'avenir à l'ensemble des conseillers municipaux, et portés à la connaissance du public par les moyens habituels, comme le prévoit le CGCT. Cela pourrait d'ailleurs être explicitement précisé dans notre Règlement intérieur, de la même façon que vous venez de l'amender. Enfin, il pourrait également en être de même pour les questions orales, qui, comme prévu par notre Règlement intérieur, doivent être déposées en respectant un délai de cinq jours. Je vous remercie par avance pour la réponse que vous apporterez à notre sollicitation. »

**Monsieur le Maire** : « Même question, même réponse, puisque l'ordre du jour est rédigé en fonction des deux règlements intérieurs précédents et du CGCT. Or, à ce que je sache, le Règlement intérieur n'a pas été modifié à ce jour. D'ailleurs, cela signifierait que nous ne pourrions pas traiter la question de la 5G aujourd'hui, si nous l'appliquions tel qu'il existe aujourd'hui – puisque nous ne sommes pas dans les délais de cinq jours. Voilà pourquoi il est nécessaire de le modifier. Si ce règlement est modifié comme nous vous le proposons, les questions orales ou les vœux que vous déposerez seront effectivement portés à l'ordre du jour et seront débattus. Il appartiendra ensuite à l'équipe qui nous succèdera de travailler son Règlement intérieur sous une autre formule que celle que nous avons choisie et proposée, tout comme il vous appartient de vous prononcer sur ce règlement tel qu'il vous est proposé aujourd'hui. »

**Nicolas HÉLARY** : « Le Règlement intérieur qui avait cours jusqu'à celui d'aujourd'hui prévoyait quatre jours francs pour l'envoi des vœux et des questions orales, ce qui en l'espèce a été fait par notre groupe, puisque nous avons déposé notre vœu et notre question orale lundi dernier. Nous étions donc bien au-delà des quatre jours francs de délai. Par conséquent, ce vœu et cette questions orales doivent être à l'ordre du jour et portés à la connaissance du public. »

**Monsieur le Maire** : « Très bien. Dans ce cas, je veux bien que nous traitions ce vœu et cette question orale en fin de séance. Par ailleurs, vous nous pardonnerez également de ne pas l'avoir transmis avec les éléments de l'ordre du jour. Cela sera donc fait la prochaine fois. Je vous propose à présent de passer au vote de ce Règlement intérieur, avec la précision demandée par Monsieur Batiot. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

## **2. Travaux de rénovation du quartier de la Généraudière, du pont Solferino et de la rue d'Ecquebouille - Demande de subvention**

**Rapporteur Patrick DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une demande de subvention relative à différentes opérations de travaux au titre de l'enveloppe attribuée par le département de la Vendée pour 2021.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **3. Aménagement de la rue Georges Pompidou - Demande de participation financière auprès de l'Etat et du département de la Vendée - Transfert de propriété entre le département de la Vendée et la Ville**

**Rapporteur Patrick DURAND** : La ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de son ambition de développement des modes de transports doux et de fluidification du trafic routier, va procéder au réaménagement partiel de la rue Georges Pompidou. Un projet a ainsi été arrêté pour l'ensemble de l'opération entre le Boulevard d'Italie et la rue Hubert Cailler.

L'opération a pour objet la création de deux giratoires à la place de carrefours à feux et la pérennisation d'un giratoire temporaire installé dans le cadre des aménagements cyclables de transition liés à l'épidémie de la Covid-19.

L'opération envisagée a également pour objectif de reprendre la couche de roulement, fortement dégradée, ceci du boulevard d'Italie jusqu'à la rue Hubert Cailler. Enfin, dans le cadre de ces travaux, des continuités cycles seront implantées dans les deux sens de circulation sous forme de bandes cyclables.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver :

- Les demandes de subventions auprès de l'Etat et du département de la Vendée ;
- La réalisation d'aménagements sur le domaine public départemental ;
- Le transfert d'une section de la RD 760 du domaine public départemental au domaine public communal.

**Claire MAURIAT** : « Je voudrais intervenir sur le transfert de propriété entre le département de la Vendée et la Ville, car il me semblait que la Ville ne pouvait pas faire d'aménagement cyclable sur une route départementale. Par exemple, et comme cela a été évoqué lors du dernier Conseil municipal, ce genre d'aménagement n'a pas pu être fait sur la route de la Chaize-le-Vicomte – alors que nous aurions pu procéder de la même façon en demandant un transfert de propriété. Or, comme certains aménagements à venir tels que ceux de la route de Luçon, de la route de la Limousinière ou encore de la RD 80 pourraient être intéressants à faire, sera-t-il possible de procéder de la même manière ? »

**Patrick DURAND** : « Comme ce genre de rétrocession ou de transfert coûte extrêmement cher à la Ville, nous préférons nous limiter *a minima*. »

**Monsieur le Maire** : « De la même façon, nous préférons traiter les choses au fur et à mesure en fonction des projets. Pour le moment, nous ne pouvons pas envisager de transferts de grande envergure, car qui dit transfert dit entretien, et tout cela représente des sommes importantes. Cela étant, vous avez raison, nous pouvons effectivement procéder à des transferts lorsque l'intérêt supérieur est justifié. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **4. Programme d'intérêt régional (PRIR) de la Vigne aux Roses : validation des études d'avant-projet relatives à l'aménagement des espaces publics du quartier - Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux - demande de subvention**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les points suivants relatifs à l'aménagement des espaces publics dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses :

- attribution et autorisation de signature des marchés de travaux liés à l'aménagement du Parc ;
- validation des études d'avant-projet pour l'aménagement des espaces publics du quartier et de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;
- autorisation d'attribution et de signature des marchés ;
- demande de subvention.

**Guy BATIOU** : « Nous avons déjà beaucoup débattu de ce dossier, à la fois en commission et en Conseil municipal, et il y a aujourd'hui une bonne évolution du quartier. Cela étant, j'attire simplement votre attention sur les futures liaisons avec la route de Luçon, notamment pour les piétons et les vélos. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **5. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- marchés Fournitures de viandes V18-041, V18-042, V18-043 et V18-045 : prolongation de la durée des marchés ;
- marchés entretien des espaces verts G20005, G20006, G20007 et G20019 : ajout d'un prix nouveau au Bordereau des prix unitaires (et augmentation du montant maximum pour un marché) ;

- marché avec JC Decaux - Mise à disposition de mobiliers urbains : prolongation de sept mois de la durée du marché.

**Claire MAURIAT** : « Nous espérons que ces avenants vous permettront aussi de préparer les commandes à venir en tenant compte au minimum de la loi EGalim, et de la cohérence de votre programme municipal qui, je le rappelle, était d'atteindre 50 % de produits bios et/ou locaux dans les cantines scolaires, les centres multi-accueils et les EHPAD. De même, nous espérons que toutes ces commandes de viandes seront également l'occasion de réduire l'apport des protéines d'origine animale dans la restauration collective, puisque cela est bénéfique à la fois pour la réduction des gaz à effet de serre et pour la santé humaine.

Concernant la prolongation de sept mois du marché avec JC Decaux, il écrit que cet avenant a pour objectif de « mener à bien la nouvelle procédure de mise en concurrence ». Cependant, comme le bilan de concertation du projet de règlement local de la publicité, qui nous a été présenté lors du précédent Conseil municipal, stipulait que la publicité numérique était interdite entre 23 heures et 6 heures du matin dans certaines zones du centre-ville, sauf pour le mobilier Decaux (dans l'attente du renouvellement de marché), nous espérons donc que ces sept mois seront mis à profit pour réviser un nouveau marché correspondant à ces objectifs. Je vous remercie. »

*Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.*

**8 Abstentions** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

#### 6. Réalisation de structures de jeux - Convention de groupement de commandes

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et certaines communes de l'Agglomération, ont des besoins similaires en matière d'achat et de pose de structures de jeux de plein air. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes afin d'optimiser la procédure de marché public.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

#### 7. Fourniture d'enrobés et d'émulsion de bitume, de matériaux de carrière et de voirie - Autorisation de signature des marchés

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : Une consultation a été engagée pour le renouvellement des accords-cadres à bons de commandes concernant la fourniture d'enrobés, d'émulsion de bitume, de matériaux de carrière et de voirie. Cette consultation a été décomposée en neuf lots afin de répondre aux besoins de la ville de La Roche-sur-Yon. Les marchés ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

#### 8. Plan d'action Egalité femmes-hommes 2021-2023

**Rapporteur Michèle JOSSIER** : La loi du 6 août 2019 de transformation de la vie publique rend obligatoire l'élaboration, par les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'un plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes. Ce plan d'action, d'une durée de trois ans, est conjoint à la ville de la Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et au CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce plan d'action, qui a pour objectif de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de garantir l'égal accès aux différents

emplois, de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et de prévenir les discriminations et agissements sexistes au sein de la collectivité.

**Martine CHANTECAILLE** : « Lors du Conseil municipal du mois de décembre, j'avais souligné au nom de mon groupe que le rapport Egalité femmes-hommes appelait des actions résolues et volontaristes, en raison d'un constat d'inégalité important et persistant (temps partiel, répartition des postes de Directions, écarts de rémunération trop importants). J'avais également regretté l'absence de dispositifs au sein de la Collectivité pour lutter contre les violences sexistes ou sexuelles.

Comme vous l'avez rappelé, l'intérêt de ce plan d'action – qui heureusement est obligatoire – consiste à ne pas en rester aux constats et à se donner des moyens d'agir. Or, si beaucoup d'actions évoquées vont dans le bon sens, à savoir celui de l'égalité, d'autres nous paraissent cependant un peu floues dans les moyens concrets qui seront mis en œuvre, et d'autres manquent parfois même un peu d'ambition.

Le premier exemple concerne les écarts de rémunérations. Il est écrit dans ce plan que « la Collectivité s'engage contre les inégalités salariales, marqueur, cause et conséquence des inégalités femmes-hommes. ». Or, nous regrettons que le rythme de décroissance ne soit pas plus rapide compte tenu de l'importance reconnue de cet enjeu, puisqu'il faudra attendre 2038 pour arriver à l'égalité.

Le deuxième exemple concerne l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, sujet sur lequel il n'y a rien de concret ni de mesurable d'indiqué dans ce plan. Je pense notamment à l'augmentation du taux de mixité dans les temps partiels.

D'autre part, le plan d'actions souligne à raison que l'égalité est une valeur transversale qui doit être présente dans toutes les politiques publiques, et que la Ville s'engage à éviter les stéréotypes de genres dans sa communication. Nous partageons pleinement cet objectif car il est tout à fait exact que nous avons hérité de traditions et de pratiques, souvent inégalitaires, qui se présentent comme des évidences relevant d'un pseudo sens commun. En réalité, tout cela n'a rien à voir avec la raison, mais avec les traditions. Heureusement, nous sommes capables de faire évoluer tout cela. Par conséquent, il est plus que temps d'éviter les stéréotypes et les clichés inégalitaires. Je parle bien évidemment de clichés dans tous les sens du terme, puisqu'il nous arrive encore de déplorer des photographies officielles sans femmes. Or, il n'y a pas de petits symboles. Par exemple, lorsque nous évoquons les couleurs des tee-shirts roses pour les femmes et bleus pour les hommes pour la course de la Joséphine, cela ne devrait pas susciter de ricanements, mais plutôt une réflexion collective sur le message véhiculé, puisqu'il s'agit bien de communication et de transversalité. Si les mots ont un sens, traduisons-le.

Enfin, si l'exemplarité de la Collectivité est essentielle – ce sur quoi porte ce plan d'actions –, je regrette, ainsi que mon groupe, que ne soient pas mentionnées des actions que la Ville et l'Agglomération pourraient impulser et conduire par une véritable politique de lutte contre les inégalités et les violences sur le territoire. J'avais par exemple évoqué le développement d'un accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences, ou encore des marches exploratoires sur le sentiment d'insécurité. En ce sens, un nouveau volet gagnerait à être ajouté à ce qui existe. »

**Guy BATIOU** : « Je ne reviendrai pas sur les éléments de constat de ce plan, puisqu'il existe déjà des actions en place – même si pouvons toujours regretter que les choses n'aillent pas assez vite. Je pense notamment aux répartitions et aux grands équilibres que nous avons déjà relevés depuis ces dernières années.

Ce rapport indique que : « la Collectivité ne dispose pas d'un dispositif identifié de prévention, de signalement et de traitement des discriminations, du harcèlement et des agissements sexistes », alors qu'il est simplement mentionné dans les actions « un renforcement du dispositif ». Aussi, ce renforcement correspond-il bien à un dispositif identifié ? Bref, je voulais savoir ce que vous entendiez exactement par le terme de « dispositif identifié ».

Enfin, une des autres actions envisagées concerne la signature de la charte européenne pour l'égalité des droits femmes-hommes. Je pense qu'il serait vraiment temps de la signer aujourd'hui, d'autant que cela fait déjà plusieurs années que je demande cette signature à chaque commission. »

**Michèle JOSSIER** : « Je rappelle tout d'abord que ce plan d'actions a été élaboré avec l'ensemble des agents qui constituent ce groupe de travail, et que nous avons recensé toutes les idées et actions qui ont été proposées, sans distinction aucune. Nous n'avons donc inscrit aucune autre action que celles qui ont été proposées ou échangées, puisque ce plan est l'appropriation des agents et de la Collectivité.

Concernant le dispositif de prévention, celui-ci a effectivement été renforcé, puisque le dispositif de signalement existe déjà. Concrètement, nous avons voulu le renforcer par une meilleure communication pour qu'il soit mieux identifié, car le groupe de travail a souligné qu'il était peu connu, voire pas connu du tout. Il nous appartient donc de définir les modalités nécessaires pour développer et partager encore plus ce dispositif. »

**Monsieur le Maire** : « Merci aux deux intervenants de l'opposition d'avoir souligné le travail réalisé par ce groupe. Merci également d'avoir salué les choix et les bonnes orientations faites par ce groupe de travail. Peut-être manquons nous d'ambition, comme le dit Madame Chantecaille, mais nous venons de tellement loin que nous ne pouvons qu'accélérer. C'est d'ailleurs ce sur quoi nous travaillons. Concernant la couleur rose des tee-shirts de la Joséphine, est-ce quelque chose de sexué ou s'agit-il d'anti-sexage ? Je ne le sais pas. Peut-être est-ce vous qui donnez de l'importance à ces couleurs, mais pas les autres ? »

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Au-delà des couleurs, je pense que Madame Chantecaille voulait surtout relever les ricanements et les remarques que nous pouvons entendre avant et après les Conseils municipaux. Si nous devons nous dire des choses, il vaut mieux que nous nous les disions ouvertement, plutôt que d'entendre des petits mots derrière les micros qui ne sont pas toujours agréables. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Lorsque nous avons abordé cette question, j'avais expliqué que les couleurs avaient un sens selon les cultures, et que la répartition rose et bleue n'était pas sans signification. D'ailleurs, vous n'avez qu'à regarder les jouets de Noël. Il faut donc aussi que nous prêtions attention aux couleurs si l'on veut lutter contre les stéréotypes, car elles peuvent aussi être le vecteur d'inégalité entre les femmes et les hommes. »

**Monsieur le Maire** : « Je pense que vous stéréotypez vous-même le process à force de véhiculer cet anti-stéréotype. De plus, cette course s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le cancer d'octobre rose, et non d'octobre vert. »

**Guy BATIOU** : « Pourriez-vous simplement me donner une réponse concernant la signature de la charte européenne pour l'égalité des droits femmes-hommes ? »

**Michèle JOSSIER** : « Nous sommes actuellement en train d'étudier la faisabilité de cette signature dans les prochaines semaines. La démarche est donc enclenchée, ce qui signifie que nous devrions vous informer très prochainement de cette signature. »

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport Egalité femmes-hommes 2021-2023.**

## **9. Adoption de la charte des Conseils citoyens**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui a créé les Conseils citoyens, la ville de La Roche-sur-Yon n'était tenue de mettre en place des Conseils citoyens que pour ses trois quartiers prioritaires, à savoir Pyramides-Jean Yole, Vigne-aux-Roses et Liberté-Zola.

En 2015, la Ville a fait le choix de transformer les cinq Conseils de quartiers existants en Conseils citoyens, afin de garantir le même niveau de participation des habitants sur les différents quartiers de la commune, ainsi qu'une simplicité et une lisibilité pour les Yonnais.

Il est proposé donc au Conseil municipal d'approuver la nouvelle charte des Conseils citoyens.

**Florence LEMAIRE** : « Vous évoquez particulièrement le rôle d'échanges et de remontées d'informations pour proposer des projets dans ces quartiers. Or, le précédent mandat a démontré les limites de ces Conseils tels qu'ils ont été animés, puisque les participants se sont désinvestis progressivement – même si quelques projets ont malgré tout pu émerger.

La charte qui est soumise à notre délibération de ce soir va dans le sens d'un fort investissement des Conseils citoyens, et cela est tout à fait louable. Cependant, quid de l'engagement réciproque, pourtant largement affiché par la Ville, de prendre réellement en compte les travaux et les projets proposés par ces Conseils ? Si l'on veut garantir que le travail de ces instances rénovées soit réellement respecté et suivis de faits tangibles, deux points sont problématiques selon nous dans cette charte.

En tout premier lieu, pour les trois Conseils citoyens relevant de la politique prioritaire de la Ville, la loi – plus que la charte d'ailleurs – définit clairement un minimum de redevabilité de la municipalité vis-à-vis des conseillers engagés. En revanche, pour les deux autres Conseils citoyens, il manque *a minima* un article dans la charte qui explicite le devenir des propositions faites par les deux collèges. Quelles garanties la Ville offre-t-elle aux Conseils citoyens pour la prise en compte de leurs propositions ? Par exemple, quel cadre budgétaire, quels arbitrages, selon quels critères, et comment seront prises les décisions finales ?

Pour que les conseillers s'investissent pleinement pendant leur mandat de trois ans, et que ces Conseils ne puissent pas être réduits ou vécus comme de simples instances consultatives de surface, il est indispensable que la Ville fasse la preuve de ses propres engagements, et ce dès cette charte.

Le second point problématique selon nous est la mise en place du Bureau des Conseils citoyens pour chaque quartier. Ces Bureaux, composés seulement de deux conseillers désignés comme référents par leurs pairs, de l'élu municipal référent du quartier, et des correspondants de quartier, agents de la Ville, sont définis comme un lieu privilégié d'échanges d'informations et de propositions entre l'élu référent et les conseillers citoyens. Il nous semble au contraire de nature à créer un écran entre la Collectivité et l'ensemble des conseillers. Un étage supplémentaire de ce millefeuille qui éloignerait décideurs et usagers.

Pour résumer, soit on précise d'emblée aux Conseils citoyens les moyens dont ils disposeront pour mettre en œuvre réellement leurs projets, et nous nous engageons alors à leur réalisation, soit on demande aux citoyens de se mobiliser fortement, mais sans leur apporter aucune garantie formelle qu'il sera donné une suite à leur travail. En l'état, cette charte ne garantit pas, selon nous, que les intentions affichées par la Ville pour ces Conseils citoyens seront suivies des faits de réalisation et d'actes probants de sa part. C'est pourquoi nous nous abstenons. »

**Claire MAURIAT** : « Tout d'abord, nous saluons l'esprit de cette démarche, qui consiste à créer ces Conseils citoyens. Ma question concerne la commission municipale qui retiendra les noms des candidatures de ces instances, car celle-ci semble manquer de transparence sur les critères de choix qui seront retenus – même si nous avons compris qu'il y avait quand même un respect d'équilibre entre les femmes et les hommes, entre les tranches d'âges, et entre l'ancienneté dans les quartiers. Quelle méthode sera retenue pour choisir ces candidatures, et avez-vous envisagé un tirage au sort ? Nous engageons en effet pour une transparence du travail de cette commission, dans le respect de la démocratie locale. C'est pour cette raison que nous demandons que les élus de la minorité puissent eux aussi participer à cette commission municipale. De la même façon, pourquoi n'y aurait-il pas non plus d'élus de la minorité au sein des bureaux des Conseils citoyens ? Je vous remercie de prendre éventuellement en compte ces suggestions. »

**Nicolas HÉLARY** : « Cette délibération sur les Conseils citoyens nous entraîne évidemment à nous questionner sur la démocratie à la Roche-sur-Yon de manière globale. L'abstention qui devient massive est récurrente lors des élections, la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques, ou encore les voix toujours plus nombreuses allant vers l'extrême-droite, montrent en effet que nous avons un grand travail collectif à faire en la matière par respect pour notre démocratie. Vous avez lancé, Monsieur le Maire, les assises de quartier, qui n'ont d'ailleurs jamais pu être discutées lors de Conseils municipaux ou même lors de commission d'élus. Or, nous aurions pu apporter un certain regard, voire même une

certaine expertise en matière de concertation, puisque notre programme était résolument innovant en la matière, et qu'il proposait de nouvelles formes de gouvernance permettant d'associer les citoyens en permanence aux décisions de la Ville, et pas seulement à certains moments. Vous avez donc préféré lancer cette démarche seul, sans échanges préalables sur la méthode.

Malgré cela, et loin de regarder cette initiative de manière négative, nous avons attendu de voir les méthodes que vous choisiriez. De ce point de vue, nous restons très clairement sur notre faim. Par exemple, vous affirmez que tous les Yonnais et Yonnaises peuvent proposer leur vision de la ville, sauf que cela n'est pas tout à fait possible dans les faits. Regardons un peu les éléments de ces assises, à commencer par le questionnaire de satisfaction...

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Hélary, vous êtes dans un Conseil municipal et non devant une tribune. Je vous demanderai donc de vous concentrer sur la question qui vous est posée, à savoir l'adoption de la charte des Conseils citoyens. Je demande maintenant à Madame Gosselin de bien vouloir répondre aux questions qui lui ont été posées. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Tout d'abord, nous avons fait en sorte que cette charte ne soit pas trop restrictive, en conservant uniquement les grandes lignes. J'ajoute qu'il est également prévu d'établir un règlement intérieur au sein de ces Conseils, qui sera réalisé en commun avec les conseillers, de manière à construire les trois ans à venir ensemble. Nous avons en effet appris de nos erreurs, et avons désormais beaucoup plus d'expérience pour entretenir de bonnes relations. C'est pour cette raison que nous allons faire certaines choses différemment. Par exemple, nous laisserons davantage de possibilités à ces Conseils.

D'autre part, vous ne pouvez pas écrire dans une charte que les projets seront limités à une seule décision ou à une seule consultation, car tout dépendra des projets – sauf pour les quartiers prioritaires, dans lesquels nous demandons l'obligation de participer à la co - construction et au pilotage du contrat de Ville. Mis à part ce point, tous les Conseils citoyens pourront s'auto - saisir sur différents sujets, sachant qu'ils ne pourront pas non plus aller jusqu'au bout de la décision finale. En réalité, il faut immédiatement fixer les règles du jeu pour qu'un projet se déroule dans de bonnes conditions, et les citoyens le comprennent très bien. Bien entendu, nous prendrons en compte l'ensemble des travaux qui seront proposés, d'autant que ces Conseils servent aussi à fédérer les habitants et les associations pour proposer des projets communs. Je fais donc confiance aux Conseils citoyens car je sais qu'ils sont pleins de ressources. De plus, ces renouvellements amènent de nouvelles personnes motivées.

Concernant le choix des conseillers, les services et les correspondants de quartier ont participé à ces choix en toute transparence. Ils ont en effet respecté la mixité des âges, ou encore la parité, et ont également tenu à avoir une répartition équilibrée selon les quartiers. Le choix de ces 25 conseillers a donc été très vite déterminé.

Concernant la présence des élus, la réponse est non, puisqu'il s'agit de Conseils citoyens. Sachez d'ailleurs que nous intervenons très peu en tant qu'élus de quartier, puisque nous participons généralement à une seule réunion plénière par an, et que nous intervenons uniquement en fonction de leur demande. Par ailleurs, je rappelle que les Conseils citoyens peuvent aussi demander des rendez-vous avec les services en cas de besoin. Par exemple, les services de la voirie rencontrent régulièrement les Conseils citoyens pour expliquer les besoins de la Ville sur certains chantiers.

Enfin, sachez que nous proposerons également un catalogue de formation aux conseillers, pour apprendre à mieux travailler ensemble et pour connaître les limites de chacun. Nous allons donc faire intervenir un cabinet extérieur pour initier les uns et les autres, de sorte que nous partions tous ensemble sur de bonnes bases. D'autre part, nous avons aussi alloué un budget de 5 000 euros par Conseil citoyen, notamment pour régler certains frais de déplacements, sans compter qu'un fonds de participation des habitants est par ailleurs ouvert à ces Conseils – d'environ 3 600 euros pour les quartiers prioritaires et d'un peu plus de 2 000 euros pour les quartiers non prioritaires. Bref, ces Conseils citoyens ont des ressources, sachant que des salles sont également à leur disposition à n'importe quel moment pour qu'ils se rencontrent. Enfin, je rappelle que les correspondants de quartiers seront aussi présents pour faire de l'animation et pour leur apporter tout ce dont ils ont besoin. Je suis donc relativement sereine, d'autant que tout est fait pour ne pas reproduire certaines erreurs du passé. »

**Monsieur le Maire** : « Encore une fois, je rappelle à celles et ceux qui prennent la parole que nous sommes dans un Conseil municipal, et que nous sommes ici pour voter des délibérations. Je vous invite donc à vous cantonner uniquement aux sujets des délibérations.

Concernant les assises de quartier, sachez que lors du prochain Conseil municipal elles feront l'objet d'une longue présentation, puisqu'il y aura des décisions à prendre sur l'organisation de ces instances. Aussi, Monsieur Hélyary, je vous propose de réserver votre intervention sur les assises de quartier pour le prochain Conseil municipal, durant lequel vous aurez l'occasion de pouvoir vous exprimer longuement si vous le souhaitez. »

**Stéphane IBARRA** : « Lorsqu'on aborde la question de la parole citoyenne, il est difficile de faire la différence entre les différentes instances de la Ville pour les citoyens qui nous écoutent (conseils, citoyens, assises de quartiers...). D'ailleurs, les assises de quartier bénéficient d'une telle envergure médiatique que c'est certainement l'instance qui occupe le plus les Yonnais dans la possibilité de pouvoir prendre la parole au sein de la Ville.

Vous avez coupé le micro de notre collègue Monsieur Hélyary, alors qu'il n'avait pas terminé son intervention. Il est donc difficile de juger de la connexion entre ses propos et l'ordre du jour sans connaître l'intégralité de son intervention... »

**Monsieur le Maire** : « Chaque conseiller ne peut pas prendre en otage l'ensemble du Conseil municipal à chaque prise de parole. Aussi, soit vous vous concentrez sur les délibérations, auquel cas il n'y a aucun souci, soit vous extrapolez, et il existe d'autres lieux pour cela. »

**Guy BATIO** : « Vous avez choisi le principe d'une commission pour le choix des candidatures, plutôt qu'un autre mode opératoire. Aussi, et puisque nous parlions de transparence, nous vous demandions simplement si la minorité pouvait également être associée à cette commission, de sorte qu'elle ne soit pas non plus complètement exclue des Conseils citoyens. Voilà quel était le sens de notre question. Ce n'est donc pas une question de confiance, et nous jugerons bien par la suite. »

**Nicolas HÉLARY** : « Je rappellerai simplement que le Conseil municipal est aussi une instance de débats. »

**Monsieur le Maire** : « C'est plutôt une instance de votes et ce n'est pas à vous de choisir les débats. D'autre part, et comme vous l'avez fait cette semaine, vous aviez aussi la possibilité de proposer une question orale sur les assises de quartier. Comme vous ne l'avez pas fait, je vous demanderai donc de vous concentrer uniquement sur le sujet de la délibération. »

**Nicolas HÉLARY** : « Nous pensions peut-être naïvement que nous pouvions discuter de la démocratie de manière plus globale, dès lors que nous abordions la question de la démocratie participative à La Roche-sur-Yon en Conseil municipal. Or, cela n'est visiblement pas possible, puisque vous coupez systématiquement la parole de vos opposants. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

#### **10. Conventions entre la Ville et le Département - Réalisation d'une action collective d'insertion (ateliers et chantiers d'insertion) en faveur de bénéficiaires du RSA, et de jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes**

**Rapporteur Françoise RAYNAUD** : Comme chaque année, le Conseil départemental de la Vendée contribue au cofinancement du Chantier d'Insertion de la Ville, en apportant une subvention pour l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA et de jeunes orientés par la Mission locale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions à intervenir entre le Département et la Ville.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **11. Dénomination des voies et espaces publics**

**Rapporteur Laurence GILLAIZEAU :** Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 9 février 2021, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les 15 propositions de dénominations suivantes :

- rond-point situé à l'intersection de la rue Salengro et du boulevard Leclerc au niveau du pont Morineau : Rond-point Lucien Morineau ;
- nouveau rond-point situé sur la route de Dompierre (RD 37) : Rond-point du barrage Papon ;
- rond-point situé à l'intersection des voies Monge et Gustave Zédé : Rond-point du Gymnote ;
- cheminement doux de la Maisonneuve des Landes situé à l'hippodrome : Promenade Romain Guyot ;
- cheminement doux situé près de l'étang de la Brossardière : Allée Anne Franck ;
- cheminement doux situé entre la route de l'Hirondelle et de la rue Henri Galipaux (secteur de Saint-André d'Ornay) : Promenade Fabrice Salenson ;
- cheminement doux situé le long de la rue Hippolyte Maindron (quartier de la Généraudière) : Promenade Yves Pauvert ;
- cheminement doux situé à la Péronnière le long de la rue Mazurelle : Promenade Maurice Martineau ;
- cheminement doux situé entre l'impasse Philippe Lebon et la rue Monge : Promenade du Thermolampe ;
- cheminement de la route de la Noue à la promenade Bételgeuse (quartier de la Marronnière) : Promenade Bellatrix ;
- cheminement situé le long de la RD 37, route de Dompierre : Promenade Hubert et Jackie Chauvière ;
- lotissement de la Brossardière (tranche 5) : Rue Jean Lannes et Impasse Guillaume Brune ;
- lotissement Le Fleuret à la Marronnière : Rue de la Fée Vivianne, Impasse des Fafardets, Impasse des Lutins et Impasse des Korrigans ;

La Commission regrette que cette délibération ne porte pas de noms de femmes. Cela étant, sachez qu'un recensement est actuellement en cours au sein de cette commission et que tout sera mis en œuvre afin que les femmes soient à l'honneur.

**Auréli VIEILLEDENT :** « Je fais également partie de la Commission de dénomination des voies et des espaces publics. J'ai apprécié les échanges que nous avons eus lors de la dernière commission, puisque le débat était ouvert et que mon avis a été entendu. Je remercie donc les personnes qui étaient présentes à cette commission. Cependant, notre groupe tient à préciser que nous serons vigilants quant au fait d'équilibrer les genres des noms des voies et espaces publics. En ce sens, nous déplorons que les postulats de départ, comme par exemple les noms de cyclistes vendéens décédés ou les noms de Maréchaux de l'Empire, engendrent forcément des éliminations féminines. Il faudrait donc probablement revoir les postulats de départs. »

**Guy BATIOU :** « Dans le prolongement de ce qui a été dit sur le rapport femmes-hommes, nous voyons bien qu'il y a encore une grande disparité dans ces dénominations. Je comprends qu'il soit difficile de faire des choix en fonction des thématiques, d'autant que l'histoire a longtemps occulté la présence des femmes. Il n'est donc pas facile de trouver une reine si la thématique concerne les rois de France. Par conséquent, je vous propose que nous fassions un appel beaucoup plus large que la Commission, en lançant pourquoi pas un appel à nos concitoyens. Cela permettrait de constituer un corpus de noms féminins que nous aurions ensuite à disposition. Je pense en effet que nos concitoyens sont tout à fait capables de trouver des noms auxquels nous ne pensons pas forcément. Enfin, je rappelle que le

journal *Ouest-France* consacre tous les dimanches une double page à une femme méconnue, qui a pourtant eu une grande importance, soit pour la culture, pour la musique ou pour l'histoire. Voilà donc la proposition que nous vous faisons. »

**Monsieur le Maire** : « Cette proposition est effectivement à étudier. D'autre part, sachez que nous recevons énormément de propositions de noms à travers les différentes adresses de la Ville (postale, mail...), mais qu'il s'agit bien souvent de noms d'hommes. Par conséquent, je ne suis pas du tout opposé à lancer une consultation sur le site internet de la Ville pour que les concitoyens nous proposent des noms. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **12. Modification de domanialité - Approbation des classements et des déclassements**

**Rapporteur Patrick DURAND** : Dans le cadre de sa gestion domaniale, la ville de La Roche-sur-Yon procède à des classements et déclassements du domaine public. Une enquête publique s'est déroulée du 8 au 25 janvier 2021. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver ces mutations domaniales.

**Aurélié VIEILLEDENT** : « Cette délibération concerne notamment la mutation domaniale d'une zone, en vue de l'élaboration du petit contournement Sud. Pour notre groupe, ce projet est dépassé, et il existe des solutions alternatives efficaces et durables permettant de résoudre à la fois le problème du trafic et de préserver la Vallée de l'Ornay. Nous voterons donc contre cette délibération. »

**Claire MAURIAT** : « Mon intervention s'inscrit dans le même esprit que celui de ma collègue. J'évoquerai pour ma part le point 2C de cette délibération, relatif aux chemins ruraux des secteurs de l'Angelmière et de Belle-Place, qui seront artificialisés dans le cadre du fameux projet de contournement Sud.

Nous savons qu'il s'agit là d'une première étape et qu'il y aura ensuite de nombreuses délibérations. Nous ne nous laisserons donc pas de répéter que nous sommes opposés à ce projet qui nous paraît obsolète, inutile et inefficace, et qui va artificialiser des quantités de terres agricoles et naturelles. De plus, il contribuera à réduire la biodiversité et les ressources agricoles locales, et à alimenter le dérèglement climatique. Enfin, j'ajoute que ce projet est également en incohérence avec le plan 100 000 arbres de l'Agglomération.

Aussi, comme nous contestons le véritable intérêt de cette délibération, ainsi que la présence du point 2C, nous voterons donc contre. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 voix Contre** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélié Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

## **13. Convention de servitude au profit de Enedis - Aménagement technique rue Watt**

**Rapporteur François CAUMEAU** : Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes de la convention de servitude au profit de Enedis, relative à la pose et la dépose d'une armoire électrique sur la parcelle CK 65 située rue Watt à La Roche-sur-Yon.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **14. Acceptation d'une donation proposée par les conjoints Blusseau - Parcelle de vigne en friche à l'Angelmière**

**Rapporteur Françoise BOUET** : Les Conjointes Blusseau sont propriétaires de la parcelle cadastrée section XE numéro 1, située à l'Angelmière, et souhaitent en faire don à la ville de la Roche-sur-Yon dans le but d'agrandir les jardins familiaux du quartier. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter cette donation destinée à l'extension des jardins familiaux.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **15. Boulevard Branly : cession d'une emprise foncière au profit de Bouygues Immobilier, pour la réalisation d'une opération de logements collectifs**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : Le Programme de rénovation des quartiers Nord de la Ville a répondu à des enjeux d'amélioration des espaces urbains, de valorisation des équipements publics, de diversification et d'amélioration de l'habitat existant. Parmi les objectifs de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine, figurait notamment la création d'environ 200 nouveaux logements privés, dont 100 logements environ sur le foncier, objet de la présente délibération.

Dans cette perspective, la Ville souhaite céder au profit de Bouygues Immobilier les parcelles cadastrées BI 235 et 798, d'une superficie totale de 7 450 mètres carrés environ, situées à l'angle du boulevard Branly et de la rue des Primevères, relevant des zonages UBa et UB au PLU en vigueur, pour la construction d'une opération d'habitat collectif.

Au vu de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 12 janvier 2021, il est proposé au Conseil municipal de céder cette parcelle au prix de 768 000 euros H.T. soumis à la TVA en vigueur.

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Nous partageons bien évidemment le fait qu'il existe un besoin de logements, notamment pour les personnes à revenus modestes, et qu'il est également nécessaire de densifier ces logements. Cependant, la répartition imaginée par l'ANRU en 2016 est-elle toujours valable, car ce quartier est déjà très peuplé ? De plus, nous n'avons pas d'éléments à ce stade quant à l'intégration du bâtiment sur le site, et ne savons pas non plus comment sera faite la gestion paysagère de ce secteur. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hély, Monsieur Romain Bossis.

#### **16. Cession d'une emprise foncière située à l'entrée de ville Nord au profit du Sydev**

**Rapporteur François CAUMEAU** : Dans la perspective du déploiement d'un écosystème de production et de distribution d'hydrogène permettant de répondre aux défis de la transition énergétique, le Sydev étudie l'implantation d'une station sur le territoire communal en entrée de ville Nord, en accompagnement de la mutation du site « Michelin ». Le Sydev souhaite ainsi faire l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 500 mètres carrés à prélever sur la parcelle cadastrée section ES numéro 15 à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette cession à l'euro symbolique.

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Nous approuvons le déploiement d'un écosystème de production et de distribution d'hydrogène décarboné. Cependant, nous tenons à souligner que l'utilisation d'énergie dite « propre » ne permet pas à elle seule de répondre aux défis climatiques, et qu'il faut obligatoirement y associer des mesures de réduction planifiée de l'utilisation de l'énergie et des ressources. Nous resterons donc vigilants aux propositions ainsi associées pour notre territoire. »

**Guy BATIOT** : « Je suis absolument ravi de voir de l'hydrogène incontestablement vert dans ce genre de délibération. Cependant, et comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises en Commission, le lien entre l'hydrogène et le transport collectif est majeur. Il serait donc peut-être bien de prévoir un véritable parking relais situé à l'extérieur de la Ville sur ce site Michelin. Cet espace permettrait de stationner des voitures dans une zone industrielle et commerciale, pour que les personnes puissent rallier le centre-ville autrement qu'en voiture individuelle – le site ayant des surfaces disponibles situées autour de Michelin. Je tiens donc à redire publiquement en Conseil municipal, que le lien entre la réduction de la voiture individuelle et l'énergie renouvelable est effectivement très intéressant dans le cadre de la transition énergétique. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **17. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2020**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune ».

En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville en 2020 a été établie. Le montant hors frais des acquisitions s'élève ainsi à la somme de 416 904 euros, auquel s'ajoute l'acquisition réalisée par l'EPF de la Vendée à 630 000 euros. Quant au montant des cessions, il s'élève à 2 507 435,03 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce bilan.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **18. Quartier les halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Rapporteur Frédérique PEPIN** : Dans le cadre du dispositif d'aide aux façades et devantures commerciales, il est proposé au Conseil municipal d'approuver deux demandes de subvention pour un total de 8 509 euros, à savoir 7 000 euros pour la SARL RTM Restauration, pour un projet au 2/4 rue du Maréchal Joffre, et 1 509 euros pour Le Loup Botté, situé au 11 rue des Halles.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Malik Abdallah ne prenant pas part au vote.**

### **19. Gestion du centre de vaccination de La Roche-sur-Yon**

**Rapporteur Sophie MONTALÉTANG** : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de La Roche-sur-Yon à assumer la gestion du centre de vaccination de La Roche-sur-Yon dans le contexte exceptionnel de la pandémie, pour contribuer à la vaccination de la population contre la Covid-19 dans le cadre de la politique vaccinale définie par le ministère des Solidarités et de la santé.

**Monsieur le Maire** : « J'aimerais préciser une chose avant de vous laisser la parole. Je ne trouve pas très juste que Monsieur Bossis ne puisse pas participer au vote de cette délibération, car je ne vois pas ce qui pourrait l'en empêcher en tant qu'administrateur de la CPTS. Je ne peux donc pas lui laisser la parole pour ce débat, ce que je regrette – car il s'agit simplement d'un problème de légalité. Cela étant, je demanderai quand même une confirmation auprès de la Préfecture. »

**Romain BOSSIS** : « Je suis un peu surpris de cette déclaration, puisque votre directeur de cabinet m'a contacté tout à l'heure pour me dire que je pouvais prendre la parole. »

**Monsieur le Maire** : « Cela ne me gêne pas du tout que vous preniez la parole. Je vous propose donc que nous prenions quelques renseignements le temps du débat. Nous verrons ensuite en fin de séance. »

**Claire MAURIAT** : « Je regrette également que Monsieur Bossis ne puisse pas s'exprimer, mais j'ai bien compris qu'il s'agissait d'une question de légalité. D'ailleurs, cette émergence de la question juridique m'interroge sur la rémunération des personnes, deux mois après le début de la mise en place de ce centre – même si j'entends bien que la Ville n'est pas responsable de ce retard. Il faudrait donc qu'une véritable structure juridique soit mise en place pour assurer et encadrer ce centre, car je ne comprends pas pourquoi ce genre de chose n'a pas été pensé avant, ni que l'ARS n'ait toujours pas pris cette structure en charge. D'autre part, nous comprenons tout à fait que la pharmacie de proximité se trouve en grande difficulté compte tenu de toute la charge de travail à laquelle elle doit faire face. Cela étant, je tenais tout de même à saluer la mise en place et le fonctionnement de ce centre de vaccination. »

**Monsieur le Maire** : « Sachez que ce genre de question a bien évidemment été pensé avant, notamment lors des multiples réunions qui ont été organisées avec les maires de Vendée concernés par les centres de vaccinations. Sachez également que nous avons convoqué le patron de l'ARS pour qu'il s'explique sur ce sujet, et que je suis moi-même intervenu auprès du Ministre Olivier Véran. Cependant, nous ne pouvions pas non plus laisser ce centre sans responsable. Je suis donc complètement d'accord avec vous, et il est vrai que nous avons pris beaucoup de retard en termes d'organisation avec ces centres de vaccinations.

Je tenais d'ailleurs à féliciter les professionnels de santé (retraités, étudiants ou en service), ainsi que les agents de la Ville, qui ont tous réalisé un travail extraordinaire et remarquable. Je rappelle en effet qu'ils ont été capables de monter un centre de vaccination en seulement 48 heures, alors même que l'ARS avait sept mois pour nous guider et pour nous aider à préparer tout cela. C'est pour cette raison que nous étions tous très en colère contre l'ARS. Nous travaillons donc aujourd'hui dans l'urgence, alors que nous aurions dû avoir tout le temps qu'il fallait pour bien nous préparer. Donc encore une fois un grand bravo à toutes les professions de santé qui ont travaillé à l'élaboration de ce centre.

Nous passons donc cette délibération au Conseil municipal de ce soir pour pouvoir rémunérer les professionnels de santé, en amont des remboursements éventuels de l'ARS, y compris le pharmacien qui a travaillé bénévolement jusqu'à présent depuis deux mois et demi.

Quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui en mesure de faire vacciner la population, d'autant que le centre de vaccination de La Roche-sur-Yon recevra près de 1 000 doses par jour dès lundi prochain. En réalité, notre problème depuis le début n'est pas tant le centre de vaccination en lui-même, mais plutôt le manque de vaccins.

D'autre part, je salue également tous nos agents qui ont répondu au téléphone, et qui recevaient près de 7 000 appels par jour pendant les premières semaines. Je rappelle en effet que nous avons mobilisé jusqu'à dix personnes pour répondre à la population, tout ça pour lui dire que nous n'avions seulement que 45 vaccins ! Cela signifie donc que certains ont pu se faire vacciner immédiatement, mais que d'autres sont toujours en attente. Bref, chacun a donc apporté sa pierre à l'édifice.

Certes, il nous reste encore certaines choses à formaliser pour pouvoir avancer davantage, même si l'ARS nous a confirmé par courrier qu'elle prendrait en charge l'ensemble des frais liés à la vaccination. En attendant, je préfère que nous couvrions ce centre pour qu'il puisse fonctionner correctement. »

**David SALLÉ** : « Je me propose d'être le porte-parole de Monsieur Bossis, au nom de notre groupe. Je ne reviendrais pas sur la première partie de son intervention, car celle-ci reprend les éléments que vous avez cités, notamment les défauts d'organisation qui ne sont pas imputables directement à la Ville mais qui ont entraîné beaucoup d'angoisses au sein de la population.

Oui, nous nous félicitons que la Ville s'engage pleinement dans ce centre de vaccination, en lien avec la CPTS, et qu'elle prenne ses responsabilités face aux carences de l'Etat dans la gestion de cette campagne vaccinale. Je souhaiterais d'ailleurs tout particulièrement remercier les chevilles ouvrières de ce centre, et notamment le docteur Brigitte Trégouët, qui s'est fortement mobilisée aux côtés de la coordinatrice de la CPSES et des services de la Ville pour monter ce centre en un temps record et pour

le faire fonctionner tous les jours. Cette coopération en toute intelligence montre que la Ville peut se mobiliser sur des compétences hors de son champ habituel avec de la volonté politique, pour peu que cela relève de l'intérêt général.

C'est bien par la vaccination massive que nous arriverons à sortir de cette crise et à voir le bout du tunnel. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir le centre de vaccination grandir pour amplifier encore cette campagne vaccinale.

Au-delà de la crise sanitaire liée à la Covid-19, vous savez comme nous qu'une autre crise sanitaire se joue sur notre territoire. Je veux parler de l'accès aux soins pour toutes et tous, avec un accès aux soins primaires et un médecin traitant. Cet engagement de la Ville dans le centre de vaccination auprès des professionnels de santé et au service des habitants, pose des jalons intéressants pour des coopérations futures, que nous appelons de nos vœux entre la CPTS et la Ville, notamment sur des dispositifs innovants en matière d'organisation d'accès aux soins sur le territoire. »

**Monsieur le Maire** : « Je partage complètement cette intervention de Monsieur Bossis que vous venez de relayer. J'ai d'ailleurs souhaité – suite à la rencontre avec le président de la CPTS – que la Ville prenne une part active à l'animation et à l'administration de la CPTS. Nous sommes donc en discussion avec lui pour pouvoir avancer en ce sens de manière plus efficace. »

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Romain Bossis ne prenant pas part au vote.**

## **20. Aides à la création et à la diffusion artistiques 2021**

**Rapporteur Maximilien SCHNEL** : La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création et à la diffusion sous forme d'une aide financière. L'enveloppe dédiée à ces aides et votée au budget primitif 2021 est de 40 000 euros.

L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés, et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées, peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre :

- la compagnie Quelqu'uns sollicite une aide à la création pour « La Raison du plus fort », une lecture théâtralisée autour de fables et de contes de Jean de La Fontaine dont c'est le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 500 euros ;
- la compagnie Croche sollicite une aide à la création pour le spectacle « Lâcher-prise », une pièce chorégraphique et circassienne articulée autour de la question du vieillissement des corps des interprètes danseurs et circassiens. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 euros ;
- la compagnie 4 à corps sollicite une aide à la création pour le spectacle « File », une pièce chorégraphique de danse verticale sur le thème de la rencontre. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- le Collectif Espace sollicite une aide à la création pour le spectacle « L'Ecume », une adaptation théâtrale de « L'Ecume des jours » de Boris Vian, centrée autour de l'histoire d'amour tragique des deux protagonistes du roman. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- la compagnie Halik et Cie sollicite une aide à la création pour le spectacle « Plan B », une pièce de théâtre physique et de clown inspirée de l'univers surréaliste. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- l'association Universalisapo sollicite une aide à la création pour « Angle de vue, angle d'approche », une pièce de théâtre forum à destination du public jeune et adolescent sur la question du harcèlement. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;
- l'association Un deux, un deux sollicite une aide à la création pour le ciné-concert jeune public « Transparence », autour de l'œuvre du cinéaste écossais-canadien pionnier de l'image animée Norman McLaren. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 500 euros ;

- la compagnie Clou sollicite une aide à la création pour le spectacle-concert « T'es toi », qui traite des questions de respect et de vivre-ensemble. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 800 euros ;
- la compagnie Grizzli sollicite une aide à la diffusion pour « Le Garçon à la valise », une adaptation théâtrale et marionnettique de l'œuvre du dramaturge britannique Mike Kenny, dans le cadre du festival d'Avignon off en juillet 2021. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 euros ;
- la compagnie La Mouche sollicite une aide à la diffusion pour « De Misère et d'amour », une adaptation théâtrale et musicale de poèmes de Gabriel Randon, dit Jehan-Rictus, dans le cadre du festival « On n'arrête pas le théâtre » à Paris en juillet 2021. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 625 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **21. Signature d'une convention cadre 2021-2023 entre l'Etat, la Ville et le Menteur volontaire**

**Rapporteur Maximilien SCHNEL :** Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de La Roche-sur-Yon soutient la création artistique professionnelle locale au travers de différents dispositifs : subventions d'objectifs et de fonctionnement, aides financières à la création et à la diffusion, mise à disposition d'un lieu de répétition et d'un lieu d'hébergement des équipes artistiques, prêt de matériel.

La compagnie Le Menteur volontaire, créée en 1993, déploie sous la direction artistique de Laurent Brethomé une importante activité de création théâtrale reconnue au niveau national. La compagnie porte également une attention particulière à la fidélisation du public local, en diffusant ses créations à La Roche-sur-Yon, en organisant depuis 2001 le festival des Esquisses d'été et en menant un travail d'action culturelle auprès des habitants. L'ensemble de ce travail est reconnu par les partenaires institutionnels, et en particulier par le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire) qui conventionne la compagnie depuis 2009.

Suite à l'évaluation positive partagée par l'ensemble des parties, la DRAC des Pays de la Loire a proposé à la Ville de poursuivre conjointement ce soutien au Menteur volontaire, sous la forme d'un nouveau conventionnement tripartite Etat-Ville-Compagnie d'une durée de 3 ans pour la période 2021-2023. La convention porte sur les principaux points suivants :

- la Ville s'engage à apporter son aide à l'association sous différentes formes : subvention annuelle, mise à disposition de bureaux, accès au lieu de répétition La Goutte de Lait et à l'appartement Laënnec, soutien technique et règlementaire à l'organisation d'un festival d'été à La Roche-sur-Yon. Pour 2021, la subvention d'objectifs attribuée par le Conseil municipal est de 65 000 euros ;
- la DRAC Pays de la Loire s'engage à soutenir financièrement la compagnie durant les trois années à venir ;
- la compagnie s'engage à créer au moins deux spectacles sur les trois années à venir, à assurer au moins 90 représentations des spectacles créés, à mener un travail d'action culturelle sur le territoire et à organiser à La Roche-sur-Yon chaque été un festival théâtral.

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons bien évidemment ce renouvellement de convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville et le Menteur volontaire. Cette convention, vous l'avez rappelé, existe depuis 2009. Elle marque la reconnaissance de la qualité du travail artistique de cette compagnie et de son action en direction des publics – y compris parfois empêchés. Depuis des années, nous bénéficions grâce à cette compagnie de spectacles reconnus à l'échelle nationale et bien au-delà, et d'un festival, les Esquisses d'été, qui, nous l'espérons fêtera ses 20 ans cet été.

Puisque nous venons de voter les aides à la création, je voudrais simplement rappeler un souvenir qui n'est pas anecdotique sur l'importance des soutiens à la culture – y compris lorsqu'elle peut paraître audacieuse. Une aide à la création avait été apportée en 2009 à la compagnie le Menteur volontaire pour le spectacle « Les souffrances de Job ». Cette pièce avait été jouée au théâtre de l'Odéon à Paris et avait obtenu un prix. Pendant que ce prix était accordé, la droite extrême avait dans le même temps menacé d'intervenir lors de la représentation dans la salle du Manège, et il avait fallu tenir bon. Quelques

années plus tard, c'est une affiche des Esquisses d'été – donc de la compagnie du Menteur volontaire – que l'afficheur Decaux avait jugé contraire aux bonnes mœurs. Là encore, il avait fallu tenir bon.

Aussi, en cette période compliquée pour la culture et pour les créateurs, ainsi que pour les citoyens spectateurs, notre groupe réaffirme qu'il est essentiel de tenir bon sur les soutiens aux œuvres en général. D'ailleurs, nous souhaitons par avance pouvoir fêter ensemble les 20 ans d'un festival audacieux et essentiel. Et s'il se développe vers l'émergence ce sera dans la logique de ce qui est fait. Donc, tenons bon. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **22. Conventions de partenariat - « La bicentenaire »2021**

**Rapporteur Béatrice BICHON-BELLAMY :** « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée sont organisés sur un parcours urbain. Cette année, pour la 18<sup>ème</sup> édition, le format s'adapte au contexte sanitaire. Les participants sont invités à courir ou marcher du 3 au 11 avril 2021 où et quand ils le souhaitent. Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite et soutenir cet événement emblématique de notre territoire.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville. Elles se sont associées pour assurer la réussite de cette 18<sup>ème</sup> édition et soutenir cet événement emblématique du territoire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **23. Contrat d'exploitation de l'image d'une sportive de haut niveau - Eloïse Terrec**

**Rapporteur Myriam RATIER :** La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir le parcours de Madame Éloïse Terrec, une sportive de haut niveau jouissant d'une notoriété nationale et internationale en qualité de marcheuse athlétique, et promouvant les valeurs du sport et de l'olympisme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'un contrat d'exploitation d'image d'une durée d'un an qui lui permettra de bénéficier d'un soutien financier de 2 000 euros H.T., avec le taux de TVA en vigueur. En contrepartie, elle effectuera des présences et participations en cours d'année sur des temps forts de la Ville et autorisera l'exploitation de son image par celle-ci.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**Monsieur le Maire :** « . Je vous propose à présent de passer au vœu émis par Madame Chantecaille lors du Conseil municipal du mois de novembre, puisque nous avons souhaité faire une analyse juridique entre-temps avant de nous avancer sur ce vœu. Ainsi, et au regard de l'étude qui a été réalisée par nos services juridiques, il s'avère que les articles de cette déclaration ne se présentent pas comme des préconisations mais plutôt comme des « dispositions à caractère impératif ». Or, ce caractère impératif est source d'insécurité juridique pour notre Collectivité, et impose des modifications législatives que nous ne sommes en aucun cas en capacité de mettre en place. Je citerai par exemple « la non interdiction de l'occupation d'un bien privé sans titre », « l'installation sans entrave et sans autorisations dans l'espace public », ou encore « l'inscription sur les listes électorales sans justification de domicile ».

Ces trois éléments à eux seuls ne permettent pas à la Collectivité de voter ce vœu. D'ailleurs, c'est sans doute pour cette raison que seule la collectivité de Villeurbanne a signé ce vœu à ce jour, malgré les 135 candidats élus qui se sont engagés à le signer – tous les autres ayant décliné leur accord premier. Aussi, plutôt que de voter ce vœu, je vous propose d'évoquer tous ces éléments au sein de la commission Solidarités, santé et handicaps, car ce qui nous importe le plus est d'avoir des réponses à apporter à celles et ceux qui sont sans abris à La Roche-sur-Yon – et non pas de nous inscrire dans une démarche militante nationale.

Je vous demande donc, Madame Chantecaille, de travailler sur ce sujet au sein de cette commission, de sorte que vous puissiez ensuite nous faire de véritables propositions lors d'un prochain Conseil municipal. En ce sens, je souhaite donc réellement que nous nous engagions tous ensemble pour trouver des solutions au sein de cette commission pour les sans-abris. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous avons souhaité par le biais d'une question orale revenir sur le vœu que nous avons déposé au mois de novembre dernier, sachant que cette question est également à l'étude dans d'autres collectivités.

Vous évoquez des questions juridiques et nous ne pouvons qu'en prendre acte. Cela étant, il faut qu'une véritable politique soit impulsée vis-à-vis des sans-abris. Nous devons d'autant plus avancer sur ce sujet que le contexte est actuellement compliqué, que la question des sans-abris se pose de plus en plus et qu'elle contournée, voire occultée, la plupart du temps. D'ailleurs, nous avons bien précisé dans notre vœu qu'il s'agissait d'un point de départ et d'une démarche incitative qui visaient à réfléchir à cette question évidemment transversale. C'est aussi pour cette raison que nous parlions d'un Comité consultatif dans notre question orale. Nous voulions en effet que le sujet soit abordé sous tous ses angles, en associant également à la réflexion toutes les associations qui travaillent directement en lien avec les sans-abris – puisqu'elles peuvent recueillir leurs paroles et que nous souhaitons impliquer les personnes sans-abri elles-mêmes.

Nous sommes donc bien évidemment parties prenantes d'un tel travail, sachant qu'un Comité consultatif nous semblerait plus transversal et plus ouvert que la commission des Solidarités. Quoi qu'il en soit, nous apporterons tous les éléments possibles que nous pourrions si le sujet est abordé. »

**Monsieur le Maire** : « Je laisse donc à Madame Montalétang la possibilité d'aborder ce sujet lors de la prochaine commission, et de créer pourquoi pas une commission *ad hoc* avec les associations. Je pense en particulier à l'association Passerelles, qui travaille étroitement avec nous chaque hiver pour trouver des solutions, et que nous pouvons impliquer dans cette réflexion bien volontiers. J'ajoute qu'il faudra aussi tenir compte de certaines difficultés, puisque certaines personnes sans-abri ne veulent pas trouver d'abri. Il s'agit donc d'une question importante, à la fois communale et intercommunale. C'est pour cette raison que je demande à Madame Montalétang de mettre ce chantier sur pied, en vous y associant également pour trouver des solutions.

Je vous propose à présent de passer au deuxième vœu déposé par l'apposition, qui est un moratoire sur le déploiement de la 5G à La Roche-sur-Yon. Je propose donc à Monsieur Hélyary de lire ce vœu, et nous excusons par ailleurs de ne pas vous l'avoir communiqué. »

### **Moratoire sur le déploiement de la 5G à La Roche-sur-Yon**

**Nicolas HÉLARY** : « Je vous propose de décliner les grands points de ce vœu, plutôt que de vous en donner lecture.

Je rappelle tout d'abord que la convention citoyenne pour le climat avait proposé à Emmanuel Macron de faire un moratoire sur la question du déploiement de la 5G, compte tenu des nombreuses interrogations liées à ce sujet. Il ne s'agit donc pas de s'opposer de manière franche au déploiement de cette technologie, mais de prendre au moins le temps de regarder ce que peuvent en être les conséquences.

Je pense notamment à l'impact environnemental, puisque certaines études ont démontré que le passage à la 5G pourrait augmenter de 2 à 3,5 fois plus la consommation énergétique du secteur du numérique. De la même façon, le Haut conseil pour le climat a estimé selon divers scénarios que les gaz à effet de serre pourraient augmenter de 20 et 50 %. Il n'est donc pas tout à fait pertinent pour nous d'aller dans ce sens, surtout dans le contexte de réchauffement climatique actuel. C'est pourquoi nous aimerions au moins pouvoir nous interroger et avoir des éléments objectifs qui nous permettent de regarder cette question de plus près.

D'autre part, cette question soulève également l'absence de débats publics, puisque cette 5G est déployée et décidée par le Président Macron sans débat démocratique sur la pertinence ou pas de cette

technologie. Or, cette technologie a aussi des conséquences sociales, puisque le matraquage publicitaire qui sera fait autour incitera de nombreuses personnes à l'obtenir, et que certains iront même jusqu'à s'endetter pour acheter un téléphone.

Au final, et comme l'explique un des articles du *Monde* paru il y a trois jours, intitulé « La 5G, beaucoup de bruits pour rien », il n'y a quasiment aucune différence entre la 4G et la 5G, si ce n'est quelques millisecondes de débit. Cela signifie donc que la 5G n'a aucune pertinence pour la plupart des personnes. D'autre part, et même s'il n'existe pas encore d'étude probante sur cette question, le fait de créer des cocktails d'émission d'ondes peut également être problématique.

Enfin, comme nous avons constaté qu'il restait encore des zones blanches en matière d'Internet et de téléphonie sur le territoire de La Roche-sur-Yon, nous préférerions que l'investissement des opérateurs se porte plutôt sur ces secteurs que sur le développement d'une nouvelle technologie.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal, non pas de se prononcer en faveur d'un moratoire sur le développement de la 5G, puisque nous n'avons pas la compétence pour pouvoir le faire, mais de demander à l'Etat de prononcer un moratoire contre le déploiement de cette technologie à La Roche-sur-Yon, puisqu'il en a les compétences. Cela nous permettrait d'organiser une conférence citoyenne entre-temps, et d'agir également auprès des opérateurs pour freiner au maximum le développement de cette technologie, en attendant d'avoir des études indépendantes qui nous permettront de nous positionner. »

**Guy BATIOU** : « Nous nous félicitons de ce vœu, car il reprend et conforte nos interventions précédentes, ainsi que les communiqués que nous avons faits l'année dernière et en février dernier lors de l'annonce du déploiement de la 5G à La Roche-sur-Yon. Il est donc nécessaire de poursuivre ce débat sur la 5G, et nous appuyons fortement la demande d'un moratoire au niveau national.

Comme cela vient d'être rappelé, ce débat doit également être ramené aux enjeux de santé publique, aux enjeux climatiques, aux ressources naturelles, et même aux libertés publiques – en particulier à travers la souveraineté numérique –, ainsi qu'à l'équilibre du territoire. Nous devons donc vraiment être à l'écoute des questionnements de nos concitoyens sur le sujet, d'autant que ce dossier de la 5G présente les grands écueils classiques des mythes technologiques, c'est-à-dire la fuite en avant, sans savoir d'abord à quels besoins répond cette technologie, ni quels en sont les impacts, ni quelle en est l'urgence, et cela afin de faire émerger des solutions qui soient réellement pertinentes. Or, pour nous, la 5G n'est absolument pas une solution pertinente, puisque toutes les questions qui viennent d'être soulevées n'ont pas encore de réponses. Autrement dit, nous lançons le déploiement de la 5G sans attendre les deux études majeures qui sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, et au risque de vous surprendre, le danger ne provient pas spécialement des ondes, puisque la gamme d'ondes de 5G n'apporte pas grand-chose de plus que la 4G. En revanche, le danger concerne davantage la rupture territoriale, puisque certaines zones ne sont pas encore pourvues, alors qu'il existe des réseaux de fibres permettant de se connecter très rapidement. La priorité pour nous porte donc sur l'accès de tous aux technologies existantes, avant même le déploiement de la 5G, qui, encore une fois, est plus déployée dans les métropoles au service de la population que dans les territoires.

Enfin, j'insisterai sur l'indépendance, et sur le fait que nous soyons tous liés à ces nouvelles technologies, qui contraignent non seulement les gens à changer leurs outils, mais qui en plus les amènent à en devenir encore plus dépendants. Il y a donc quelque chose d'assez extraordinaire entre la volonté de lutter contre l'emprise des GAFAs et la rapidité avec laquelle nous nous soumettons à ces technologies. Pour en revenir au vœu, il s'agit donc bien de reprendre en main le contrôle de ces technologies qui, pour le moment, sont entre les mains de multinationales et au service de rivalités politiques qui nous dépassent, et non pas au service du territoire et des personnes qui auraient le plus besoin de communiquer avec les technologies existantes. C'est donc pour toutes ces raisons que nous appuierons cette demande de moratoire auprès de l'Etat. »

**Nathalie GOSSELIN** : « La 5G est effectivement un vaste sujet, et cela fait déjà quelque temps que nous travaillons sur cette question. Pour ma part, je voudrais simplement vous faire un point de situation à La Roche-sur-Yon.

Aujourd'hui, chaque opérateur qui modifie ou installe une antenne relais sur le territoire d'une commune doit absolument adresser un dossier d'informations à la mairie. A ce jour, deux opérateurs ont déposé des dossiers faisant mention de la mise en conformité d'une antenne avec la technologie 5G. Il s'agit de Free et d'Orange. Ainsi, et compte tenu des plannings des travaux annoncés, les premières mises en service de la 5G démarreront à la mi-décembre.

Pour l'heure, seul Free a averti la Collectivité de la volonté d'équiper les antennes présentes dans les zones urbaines à la Roche-sur-Yon en 5G. Le déploiement consistera donc dans un premier temps à équiper les antennes existantes en 5G, ou à déployer de nouvelles antennes classiques compatibles 3G/4G/5G. Il n'est donc pas encore question de déployer des antennes réduites spécifiques à la 5G. Cela signifie aussi que la 5G sera simplement perçue comme de la 4G améliorée pour les particuliers, et que cette technologie servira davantage aux entreprises, aux applications industrielles, et aux objets connectés – mais nous n'en sommes pas encore à ce stade.

Aussi, et compte tenu des interrogations liées à cette technologie, sachez que le maire peut être sollicité par les habitants et par les associations pour intervenir sur ce déploiement. Parmi les actions possibles, le Maire peut ainsi :

- veiller au respect des règles d'urbanisme lors de l'implantation ou de la modification d'une antenne ;
- faire réaliser des mesures d'exposition aux rayonnements électromagnétiques et valider les demandes déposées par les citoyens et par les associations ;
- solliciter les opérateurs pour une conciliation sur un projet d'implantation ou de modification d'antenne faisant l'objet de remarques des citoyens.

En revanche, le maire ne peut pas intervenir sur :

- l'impact sanitaire, puisque cela appartient à l'ANFR (Agence nationale des fréquences) ;
- le risque d'atteinte à la vie privée, qui appartient à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ;
- les secteurs à déployer, puisque ce sujet concerne les opérateurs et qu'il appartient au gouvernement de fixer des objectifs auprès de ces mêmes opérateurs par le biais de l'ARSEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

Bref, et même si nous sommes un peu limités, nous avons cependant des possibilités de veille et surtout de surveillance.

Concernant votre vœu, qui contient d'ailleurs beaucoup de choses intéressantes, peut-être faudrait-il s'interroger davantage sur nos consommations énergétiques, et notamment sur certaines plateformes énergivores telles que Deezer ou Netflix. De la même façon, peut-être faudrait-il avoir une utilisation du numérique plus raisonnée et plus raisonnable, pour éviter de devenir dépendant. Il nous appartient donc d'être vigilants et responsables de nos consommations, même si nous savons très bien que la 5G sera quand même déployée. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'aimerais également apporter des éléments factuels complémentaires à ce débat, qu'il me paraissait important d'évoquer. Sachez par ailleurs que je ne voudrais pas du tout me placer sur le plan des débats nationaux polémiques entre les innovateurs et les Amishs, ou encore entre les progressistes et les conservateurs. En réalité, je voudrais plutôt que nous nous placions dans une optique à très long terme, et notamment sur les applications industrielles de demain qui seraient permises par la 5G, puisque le fait de coupler l'intelligence artificielle à l'Internet des objets sera potentiellement à la source d'une principale rupture technologique. Il y aura même des transformations considérables à venir en matière d'industrie et d'énergie ou encore sur le plan médical. Il serait donc assez incompréhensible de passer à côté de telles évolutions, car celles-ci faciliteront et transformeront la vie de nos concitoyens.

D'autre part, le fait de rester à côté de la 5G serait également assez illusoire, car nous aurions l'illusion de nous en protéger, alors que nous devons au contraire la subir – puisque la 5G sera finalement

imposée de l'extérieur. Il est donc important que nous maintenions une véritable souveraineté en matière de 5G, qu'elle soit nationale ou européenne.

Concernant le déploiement de la 5G dans le monde, il apparaît que la France est actuellement en retard, puisque 21 pays sont aujourd'hui très avancés sur le sujet – sachant que les États-Unis ont été les premiers en 2018, suivis par la Corée du Sud et par la Chine. En Europe, 14 pays sont aujourd'hui engagés sur la 5G, et les plus avancés sont ceux du Nord de l'Europe – qui sont traditionnellement des champions de l'écologie. Par ailleurs, sachez qu'aucun de ces pays n'a organisé de débat public sur la 5G.

Comme vous l'avez dit, il existe effectivement des interrogations concernant les effets sanitaires éventuels de la 5G et leur impact environnemental, et nous aurons davantage de réponses dans les mois à venir. Néanmoins, nous avons d'ores et déjà quelques éléments d'informations.

S'agissant des effets des ondes téléphoniques en général, 28 000 études ont été menées depuis 1950, et 200 d'entre elles concernent la 5G. *A priori*, ces premières études ne semblent pas faire craindre d'effets négatifs sur la santé. J'aimerais également vous parler d'une étude de l'Agence nationale des fréquences, qui a procédé à une expérimentation dans le XIX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Si celle-ci a effectivement conclu à une augmentation de l'exposition aux ondes, il se trouve néanmoins que cette exposition apparaît largement en-dessous des seuils réglementaires. Cette agence a par ailleurs indiqué que l'exposition aux ondes augmenterait de la même façon avec une 4G optimisée permettant d'absorber une croissance future des flux, mais ce dans une proportion beaucoup plus forte qu'avec la 5G. Enfin, sachez que les antennes 5G de demain seront des antennes intelligentes, puisqu'elles n'émettront que lorsqu'elles seront sollicitées, et qu'elles seront capables d'orienter leurs rayonnements vers les seuls utilisateurs, contrairement aux antennes actuelles.

Je vous renverrai également vers un autre rapport, celui du Conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances, dans lequel il est souligné « qu'il n'existe pas, selon le consensus sanitaire national et international, d'effets néfastes sur la santé avérés à court terme en-dessous des valeurs limites d'expositions recommandées, et que les éventuels effets de long terme sont pour l'essentiel non avérés. ». D'ailleurs, un rapport doit également être rendu sur ce sujet en cours d'année pour analyser ces éventuels effets de long terme.

Concernant l'impact environnemental, il existe un véritable paradoxe sur ce sujet. D'un côté la transition écologique et la lutte contre le changement climatique semblent ne pas pouvoir se faire sans la 5G, puisque celle-ci permettra par exemple d'améliorer les conditions de télétravail et faire ainsi baisser l'impact et le coût environnemental des transports quotidiens. Elle permettra également de donner corps à la *Smart City* (ville intelligente), avec un meilleur contrôle des flux énergétiques, et donc avec un meilleur contrôle des dépenses. Enfin, si l'on raisonne à usages constants, par rapport aux usages actuels, la 5G est plus économique que la 4G. D'un autre côté – et c'est là toute l'ambivalence –, la 5G dopera la consommation par les nouveaux services qu'elle offrira en multipliant les données échangées, faisant donc augmenter la consommation énergétique. De plus, comme Madame Gosselin l'a indiqué, le réseau 4G est aujourd'hui arrivé à saturation. Cela signifie donc qu'il faudrait davantage d'antennes 4G à l'avenir, ce qui là aussi augmenterait mécaniquement la consommation. Enfin, comme Monsieur Héлары l'a évoqué, la 5G va générer le remplacement d'un certain nombre de *Smartphones*, même si tout le monde ne choisira pas la 5G et que beaucoup de personnes conserveront leur portable actuel. Je crois qu'il faut donc travailler sur la durabilité, sur la réparabilité et sur le recyclage des portables, puisque 70 % des matériaux utilisés pour les *Smartphones* sont aujourd'hui recyclables.

Concernant l'impact carbone, le numérique représente 2 % des émissions de gaz à effet de serre. Or, ce chiffre pourrait passer demain à 7 % si rien n'est fait avec la 5G. Pour information, ce pourcentage est lié à plusieurs éléments. Premièrement, parce que le matériel est fabriqué à l'étranger, avec un point important des émissions de carbone dites « importées », et deuxièmement, parce que la 5G est responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre – sachant que les *Smartphones* et les ordinateurs qui n'ont pas la 5G sont responsables pour moitié des gaz à effet de serre du secteur numérique, et qu'un quart est lié à leur utilisation et à leur fabrication.

Concernant les aspects juridiques, une des pistes qu'il me semble raisonnable d'étudier à l'avenir est la piste sénatoriale. Je rappelle en effet qu'un rapport du Sénat de 2020 a permis d'aboutir à une

proposition de loi, le 12 janvier dernier, qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique, et que cette proposition a été cosignée par 130 sénateurs de toutes sensibilités politiques. Quatre grands thèmes sont notamment à retenir dans ce rapport, à savoir :

- l'éducation à la sobriété numérique dès le plus jeune âge ;
- la lutte contre l'obsolescence logicielle ;
- le soutien aux activités de reconditionnement et de réparation ;
- la promotion des usages numériques vertueux et l'émergence d'une régulation environnementale pour prévenir l'augmentation des consommations.

Sur cette même ligne – et j'en terminerai –, le Haut conseil pour le climat, instance indépendante s'il en est créée en mai 2019, recommande d'intégrer les engagements sur l'empreinte carbone dans les prochains appels d'offres 5G, et d'agir sur les offres d'équipements pour en réduire l'impact environnemental. Enfin, il demande également que nous profitons des premiers déploiements des antennes 5G, puisque 500 sont aujourd'hui déployées en France, pour approfondir ces fameuses études sanitaires. »

**Nicolas HÉLARY** : « Merci pour ce débat très intéressant, dans lequel nous avons appris beaucoup de choses. D'ailleurs, ces échanges démontrent bien l'importance que les citoyens se saisissent de cette thématique.

Pour le moment, il n'est pas démontré que la 5G apportera beaucoup plus de choses qu'aujourd'hui. Quant à l'argumentaire de Madame Aubin-Sicard, il s'agit ni plus ni moins que de l'argumentaire des opérateurs, dont on ne peut que douter qu'ils soient tout à fait objectifs et qui cherchent simplement à faire de l'argent. Or, l'objectif de ce vœu consiste précisément à faire en sorte que nous ayons des études indépendantes, qui arriveront peut-être aux conclusions que vous avez indiquées, mais qui permettront au moins au citoyen de pouvoir se déterminer. En effet, qui bénéficiera réellement des évolutions technologiques dont vous parlez ? Ce seront vraisemblablement les plus riches d'entre nous, et non pas les catégories sociales les plus faibles. Cela signifie donc que nous imposons à des personnes un choix technologique qui n'a pas été débattu et discuté, ce qui pose quand même une question de démocratie. »

**Monsieur le Maire** : « Je pense qu'il y aurait un danger à considérer que le citoyen n'est pas au courant, et qu'il ne participe pas au débat. Je sais bien que certains politiques français considèrent que le débat citoyen est source de tout. Or, les citoyens ne nous ont pas attendus pour débattre, puisqu'ils débattent entre eux au quotidien. D'autre part, ce serait aussi une erreur de considérer que nous ne sommes plus des citoyens dès lors que nous sommes des élus. Par conséquent, le fait de tout ramener au débat citoyen a un effet pervers, car l'on pourrait considérer que le citoyen n'est pas capable de penser par lui-même et qu'il faudrait lui organiser des débats. Je pense au contraire que les citoyens ont toujours su ce qu'ils voulaient de tout temps. Ils savent en effet où aller chercher les informations, et sont capables d'avoir un avis de citoyen, sans pour autant passer par des instances supra-pensantes qui souhaiteraient organiser la pensée de tous. Je vous propose à présent de passer au vote de ce vœu au vu de toutes ces argumentations, sachant que j'appelle la majorité municipale à voter contre »

**Vœu rejeté à la majorité par 35 voix contre.**

**10 voix pour** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyar, Monsieur Romain Bossis.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 19 heures 40.



